



AIDES AUX GRANDS CLUBS NORMANDS

Quel est l'objectif :

Les grands clubs normands contribuent au dynamisme, à la promotion et à l'attractivité de la Normandie. Ils ont un rôle fédérateur et sont de véritables locomotives pour le sport sur les territoires.

Qui sont les bénéficiaires :

La Région Normandie accompagne les clubs professionnels et amateurs qui évoluent au très haut niveau en participant au fonctionnement des centres de formations des clubs professionnels ou en contribuant aux financements des dépenses de formations engagées par les clubs de très haut niveau amateur.

Caractéristiques de l'aide :

Les aides sont individualisées au regard du projet du club, de son modèle économique et de la structuration de ses activités de formation. La Région peut par ailleurs soutenir les clubs en investissement en les accompagnant dans leurs projets d'acquisition de matériel structurant.

Dans une approche globale et consolidée, l'achat de prestations de service (places et supports de visibilité) pourra compléter l'accompagnement régional conventionné.

Une évaluation sera menée chaque année en fin de saison sportive sur la base d'un dossier à transmettre en juin et d'un entretien avec le service.

Modalités de paiement :

Le paiement de l'aide sera effectué conformément au règlement régional des subventions en vigueur.

Modalités d'instruction et d'attribution :

Le dossier de demande est constitué a minima des pièces suivantes :

- les statuts de l'association ou de la société (première demande) ;
- la composition du bureau ;
- le n° de Siret ;
- le dossier de demande complété;
- le projet du club intégrant le projet du centre de formation ;
- les budgets prévisionnels du club et du centre de formation faisant apparaître les dépenses et recettes ;
- le rapport d'activités ;
- les comptes de résultats et les bilans financiers du club et du centre de formation ;
- le relevé d'identité bancaire ;
- Un devis (dans le cas d'une demande en investissement).

Procédure d'instruction du dossier :

- Un recensement des clubs est effectué en amont par la Région en s'appuyant sur les ligues et comités régionaux. Un dossier est ensuite adressé à chaque club éligible en juin chaque année. Des conventions pluriannuelles de partenariat pourront être établies afin de disposer d'une vision prospective du projet et de sécuriser les clubs.
- L'instruction des dossiers est faite par les services de la Région, suivie d'une décision d'attribution d'un

financement par la Commission Permanente du Conseil Régional avant notification par le Président de Région.

En savoir plus :

Décision fondatrice : Assemblée Plénière du 03 avril 2017
Commission Permanente du 17 septembre 2018

Contacts

Stéphane EUDE
Direction Jeunesse et Sport / Service Sport
Chef de service
02 31 06 97 22
stephane.eude@normandie.fr

- [Aides aux grands clubs normands](#)

Marie-Laure MENANT
Direction Jeunesse et Sport
Service Sport
Chargée de gestion sport
02 31 06 89 49
marie-laure.menant@normandie.fr

- [Aide aux équipements sportifs utilisés par les lycéens](#)
- [Aide aux équipements sportifs structurants d'intérêt régional](#)
- [Aide aux clubs de niveau national](#)
- [Aides aux grands clubs normands](#)